



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 225-6

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 13 octobre 2020, le conseil municipal de Ville de Lorraine a adopté le « *Règlement 225-6 modifiant le règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras pour en changer la fréquence et certaines modalités* »;

QUE ce règlement a pour objet de changer la fréquence des ventes-débarras, de même que certaines modalités liées à celle-ci;

QU'en raison de la situation entourant la COVID-19 et conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 14 octobre 2020.

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**